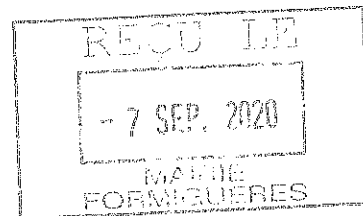


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES

Date convocation

20/08/2020

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres Présents : 8

Nombre de membres Absents : 3

Date Affichage

20/08/2020

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 11

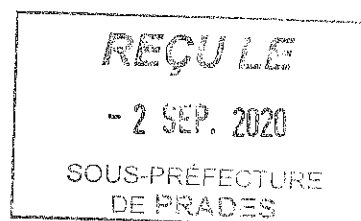
Séance du 26 août 2020

L'an deux mille vingt le vingt six aout à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à huis clos, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge VAILLS, 1^{er} Adjoint ;

Présents : M. BRILLARD M., M. CORREIA J., Mme DABOUIS N., M. DOMINGO J-D, M. LAUBRAY. J, M. PICHEYRE V., M. PUJOL D., M. VAILLS S.

Procuration : M. Patrick MIRAN à M. Maxime BRILLARD, Mme Frédérique BADIE à M. Daniel PUJOL, M. Philippe PETITQUEUX à M. Serge VAILLS.

M. Vincent PICHEYRE est désigné secrétaire de séance.

Objet de la Délibération
TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

PERSONNEL ADMINISTRATIF TEMPS COMPLET	Cat.	Prévus	Pourvus
Attaché territorial	A	1	0
Rédacteur territorial	B	1	1
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	2	1
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1
Adjoint Administratif	C	1	1
Adjoint Administratif Contractuel	C	1	0
PERSONNEL TECHNIQUE TEMPS	Cat.	Prévus	Effectif

COMPLET			pourvu
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1
Technicien	B	1	1
Agent de maitrise Principal	C	1	0
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	3	3
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	1	1
Adjoint Technique	C	1	1
Adjoint Technique contractuel saisonnier	C	1	1

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs suite à la demande de mutation à temps plein, à compter du 15 octobre 2020, du technicien principal 1ere classe qui était en poste 20 h/semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 15 octobre 2020.

DIT QUE les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent muté dans cet emploi seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012.

La présente délibération annule et remplace la délibération 2020 D003 du 27 février 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 24/08/2020

Le Maire empêché
VAILLS Serge
1^{er} Adjoint

